



Rapport moral 2019

1. Les revenus des placements financiers ont à nouveau fortement progressé en 2019, mais pour une large part du fait de recettes exceptionnelles non récurrentes. Parallèlement, les dons reçus (essentiellement dans le cadre de l'IFI) se sont stabilisés à un niveau proche de celui de 2017 et de 2018, de même que les frais de fonctionnement. Dans ces conditions, le montant global des contributions de financement à des projets humanitaires a sensiblement augmenté : 414 500 € contre 367 500 € en 2018. Malgré cette progression, le Conseil a décidé de maintenir sa politique de concentration tant en matière de projets financés que d'ONG et de pays concernés. En revanche, la part des 3 principales associations a été légèrement diminuée, tout en restant assez importante : 45 % en 2019, contre 50 % les années précédentes. De même, la part des projets en France est en léger retrait sur celle de l'an dernier (24 % contre 25 %), tout en restant nettement supérieure à celle des années précédentes (11,5 % depuis la création de la Fondation). Ainsi, dans cette année de transition, la Fondation a maintenu les grandes lignes de ses orientations, progressivement élaborées depuis 2004, bien entendu dans le strict cadre de son objet tel que défini par ses statuts.

Enfin, sur ses 15 années d'activité, le montant des contributions de la Fondation s'est élevé à 5 055 074 €, dont 4 122 654 € financés sur ses revenus propres, tout en maintenant la valeur en euros constants de sa dotation. Et globalement, sur cette période, la répartition des dons sur ses trois domaines d'activité est restée assez équilibrée : 39 % pour la santé et la nutrition, 34 % pour l'éducation et la formation, 27 % pour l'accueil et l'insertion.

2. Comme ils l'ont annoncé en 2019, Françoise et René Barbier de La Serre quitteront leurs responsabilités de Secrétaire générale et Président de la Fondation à l'occasion de la première réunion du Conseil d'administration de 2020, soit le 19 mars. Ils seront remplacés au Conseil par Stéphane Barbier de La Serre et Baudouin van Robais, où ils siégeront en tant que membres du collège des Amis de la Fondation, que Ségolène Perruchio et Christine d'Alteroche auront quitté pour rejoindre le collège des

Fondateurs. Le Conseil se propose de nommer lors du premier conseil de 2020 Ségolène Perruchio, Présidente de la Fondation et Christine d'Alteroche Secrétaire générale. Elles constitueront alors le Bureau aux côtés de Mathieu de Sazilly, Trésorier. Ainsi, après ces nominations, plus aucun membre de la génération des enfants de Cécile Barbier de La Serre ne siègera au Conseil, où ils auront été remplacés par des administrateurs de la génération suivante, celle de ses petits-enfants et leurs conjoints.

En ce qui concerne la Comité financier, le Trésorier Mathieu de Sazilly a accepté d'en prendre alors la présidence. Tout en continuant à y participer sans droit de vote, René de La Serre après délibération du Conseil devrait être remplacé en tant que membre à part entière par Stéphane de la Serre, qui bénéficie lui-même d'une longue expérience en matière financière.

Enfin, lors du départ de Caroline Bourgue en 2017, Marie-Hélène Mudès-Vilgrain avait bien voulu reprendre, pour une durée de 3 ans, les fonctions de déléguée générale et assurer la bonne marche de la Fondation aux côtés du Bureau. Pendant cette période de transition, elle a su faire preuve de sa grande efficacité, de son sens relationnel très élevé et de sa connaissance particulière du milieu des fondations familiales, des ONG de la taille des partenaires habituels de la Fondation et de leurs projets. Une fois sa mission assurée dans de très bonnes conditions, elle quittera, comme prévu, ses fonctions en mars et sera remplacée auprès du Bureau par Virginie Picard, qui reprendra l'ensemble de ses responsabilités.

3. Dans un premier temps, Ségolène Perruchio et le nouveau Bureau n'entendent pas proposer au Conseil de fortes inflexions à la politique générale de gestion adoptée jusqu'alors par la Fondation, et ce d'autant plus que ses perspectives financières seront très probablement défavorables. Au niveau du seul résultat courant, l'exercice 2020 ne bénéficiera plus des résultats dégagés en 2018 et 2019 par les arbitrages réalisés sur les investissements immobiliers, tandis que les frais de fonctionnement seront accrus par les inévitables coûts engendrés par le changement de déléguée générale (frais de recherche, double salaire pendant un mois). Quant au résultat lui-même, il risque d'être fortement impacté par la crise boursière qui devrait entraîner d'importantes moins-values latentes. Dans ces conditions, le Conseil ne pourra arrêter son budget de contributions 2020 que lorsque la visibilité sur ses résultats de l'année en cours sera elle-même suffisante. En revanche, la concentration sur un nombre plus restreint de projets et d'ONG concernées pourrait en être accrue, de même que la part réservée à la France elle-même. Le suivi de chaque ONG partenaire par au moins un membre de la famille, déjà en bonne voie, en sera facilité, tandis que le rôle du Comité projets sera accentué sous l'impulsion de Christine d'Alteroche.